



Extrait du registre des délibérations

ARR. Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-6-7

024-242400-52-20231214-2023\_6\_7-DE  
Commune de communes  
Révisé le 20/12/2023

BÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 14 décembre 2023

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Firbeix

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
05/12/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 31

Pouvoirs : 7

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, GRANET Jean-Claude suppléant, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Excusés et procurations** : DEMARTHON Patrick (excusé et remplacé par sa suppléante M.Desgraupes), DECARPENTRIE Françoise (excusée et pouvoir à B. Combeau), DEGLANE Christine (excusée et pouvoir à AS Esclavard), FAYOL Stéphane (excusé et pouvoir à A. Maurussane), LAGARDE Bernadette (excusée et pouvoir à R. Chipeaux), MARCETEAU Dominique (excusée et remplacée par son suppléant JC Granet), BOST Jean-François (pouvoir à S. Bosredon Curnil), DUTHEIL Frédéric (excusé et pouvoir à I.Hyvoz), SAERENS Grégory (excusé et pouvoir à JL Faye)

M. Philippe FRANCOIS est désigné secrétaire de séance.

**Syndicat du SCOT - Représentation dans des structures extérieures**

Dans le cadre de la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert a été créé.

Vu les statuts du Syndicat mixte, la collectivité doit être représentée au prorata de sa population totale.

Pour les EPCI dont la population totale est entre 14 001 et 25 000 habitants, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants doivent être désignés.

Vu la démission de Philippe BANCHIERI, représentant titulaire,

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20231214-2023\_6\_7-DE  
Reçu le 20/12/2023

*Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE M. CHIPEAUX Raphaël** représentant titulaire auprès du SCOT Périgord-Vert
- **RAPPELLE** les représentants de la Communauté de communes auprès du SCOT du Périgord- Vert comme suit :

<b>Syndicat du SCOT</b>			
AUGEIX Michel	titulaire	COTTA Solange	suppléant
<b>CHIPEAUX Raphaël</b>	<b>titulaire</b>	BOST Claude	suppléant
BOST Jean-François	titulaire	MERY Didier	suppléant
MARCETEAU Dominique	titulaire	DESSOLAS Frédéric	suppléant
DECARPENTRIE Françoise	titulaire	LAGARDE Bernadette	suppléant
JUGE Jean-Claude	titulaire	DOBBELS Michel	suppléant

*Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en*  
*Sous-Préfecture*

*Le Président*  
*Michel AUGEIX*

*Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023*  
*Le Président,*

*Michel AUGEIX*

La présente délibération peut être déférée en recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

